

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4185)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 257

présenté par
Mme Bono-Vandorme

ARTICLE 13

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« le mot : délai » »

les mots :

« la seconde occurrence du mot : « délai » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.